

SERVICE / DIVISION	Service des finances / Planification financière et services-conseils	No SD SD-2025-3503
OBJET	Recommander au conseil de modifier ou maintenir l'affectation budgétaire des employés permanents au programme triennal d'immobilisations pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts		
Actions : BUDGET Demande d'achat : Non CT requis : Non Années du PTI : 2025		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS La Ville a procédé à l'embauche d'employés permanents dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI). Ces employés étaient initialement affectés à des programmes ou projets spécifiques financés jusqu'au 31 décembre 2024. L'imputation à un nouveau programme ou projet, ainsi que le financement ou la poursuite de l'imputation, doivent désormais être établis, avec les crédits engagés, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025. À partir du 1er janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025, ces employés permanents seront affectés aux programmes, projets et sources de financement mentionnés dans le document joint au sommaire décisionnel. Le Service de la planification et la réalisation des projets soumettra un sommaire décisionnel distinct (SD-2025-3286) pour l'affectation des employés à ses projets.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Les crédits seront engagés pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2025. Par la suite, un sommaire décisionnel sera produit chaque année pour confirmer l'imputation de chaque ressource ainsi que les sources de financement associées. Le coût total de l'affectation budgétaire des employés permanents au programme triennal d'immobilisations pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 est estimé à 12 975 731 \$. Les financements utilisés seront les suivants : - Le règlement L-12813-F pour un montant de 872 500 \$ - Le règlement L-13086-F pour un montant de 247 000 \$ - Le règlement L-13123-F pour un montant de 843 600 \$ - Le règlement L-13178-F pour un montant de 583 500 \$ - Le règlement L-13181-F pour un montant de 1 007 000 \$ - La réserve financière pour le service de l'eau pour un montant de 4 545 185 \$ - Le paiement comptant des immobilisations pour un montant de 4 876 946 \$ De plus, la disponibilité aux différents programmes et projets énumérés dans le document annexé permettra d'absorber ces dépenses en 2025.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		

SERVICE / DIVISION	Service des finances / Planification financière et services-conseils	No SD SD-2025-3503
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de modifier ou maintenir l'affectation budgétaire des employés permanents au programme triennal d'immobilisations pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, soit: d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-12813-F un montant de 872 500 \$ sur un terme de 10 ans; d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-13086-F un montant de 247 000 \$ sur un terme de 5 ans; d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-13123-F un montant de 843 600 \$ sur un terme de 10 ans; d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-13178-F un montant de 583 500 \$ sur un terme de 10 ans; d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-13181-F un montant de 1 007 000 \$ sur un terme de 10 ans; d'autoriser des crédits au montant de 4 545 185 \$ pour assurer le financement des salaires et bénéfices sociaux et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau; d'autoriser des crédits au montant de 4 876 946 \$ pour assurer le financement des salaires et bénéfices sociaux et ce, à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations.		